

Assemblée Générale du Nouveau SAEC

POUVOIR Vote par procuration

Selon l'article 10 alinéa 6 des statuts

« Article 10 - Déroulement de l'Assemblée Générale

10.6 Le vote par correspondance est interdit. Le vote par procuration est admis au profit d'un autre membre.

Un même membre ne peut cumuler plus d'une procuration. »

Je soussigné(e),

donne pouvoir à M. , Mme.....

pour me représenter et voter à ma place lors de l'Assemblée Générale de l'association du

Samedi 1er février 2025 à 17 h 00
à la Salle Alfred LEMAÎTRE Rue Henri DURRE à St-Amand-les-Eaux

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale m'a été communiqué.

Fait à

Le

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature :